

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : EPOXY DURCISSEUR À BASSE TEMPÉRATURE NOIR
Code du produit : 83114A
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Revêtements et peintures, solvants, diluants

1.3. Fournisseur

Cloverdale Paint Inc.
400- 2630 Croydon Drive
V3Z 6T3 Winnipeg - CANADA
T 1-(604)-596-6261
btinsley@cloverdalepaint.com - www.cloverdalepaint.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CANUTEC 24 hr. Emergency Number (613) 996-6666

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS-CA)

Liquides inflammables, H225
Catégorie 2
Sensibilisation cutanée, H317
Catégorie 1
Cancérogénicité, H351
Catégorie 2
Toxicité spécifique pour H373
certains organes cibles
— Exposition répétée,
Catégorie 2
Dangereux pour le H411
milieu aquatique —
Danger chronique,
Catégorie 2

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger (GHS-CA) :



Mention d'avertissement (GHS-CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS-CA) :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H351 - Susceptible de provoquer le cancer (Cutané, Inhalation, oral)
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins, foie, poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Cutané, Inhalation, oral)
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (GHS-CA) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception

EPOXY DURCISSEUR À BASSE TEMPÉRATURE NOIR

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

P241 - Utiliser du matériel électrique, d'éclairage, de ventilation antidéflagrant
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles
P261 - Éviter de respirer les brouillards, aérosols, vapeurs
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser du dioxyde de carbone (CO₂), de la mousse, Produit chimique sec pour l'extinction
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais
P405 - Garder sous clef
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets autorisée

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS-CA)
FILLER ADDITIVE		(n° CAS) 37244-96-5	35,5	Non classé
DIGLYCIDYL ETHER OF BISPHENOL F	Phenol, polymer with formaldehyde, oxiranylmethyl ether / Polymer, phenol formaldehyde with glycidyl ether / Polymers of epichlorohydrin/phenol/formaldehyde novolacs	(n° CAS) 28064-14-4	30,2	Non classé
WOLLASTONITE PRODUCT	Calcium metasilicates / Wollastonite / Wollastonite calcium silicates	(n° CAS) 13983-17-0	15,4	Non classé
M.E.K.	Butan-2-one / 2-Butanone / Ethyl methyl ketone / Methyl acetone / MEK / Butanone-2 / Butanone	(n° CAS) 78-93-3	6	Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H336
Alkyl (C12-14) glycidyl ether	Alkyl glycidyl ether / Oxirane, mono[(C12-14)-alkyloxy)methyl] derivatives / Oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivatives / Oxirane, mono-(C12-14-alkyloxy)methyl derivatives / (C12-14 Alkyl) glycidyl ether / Alkyl(C12-14) glycidyl ether / Oxirane, 2-[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivatives / Oxirane, 2-[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivatives	(n° CAS) 68609-97-2	1,8	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
CARBON BLACK PIGMENT	C.I. 77266 / C.I. Pigment Black 6 / C.I. Pigment Black 7 / Carbon blacks / Lampblack / CI 77266 / Vegetable carbon / BONJET BLACK CW / Microjet Black CW / Pigment Black 7 / Carbon Black / Coal soot / Coal soots / Channel black	(n° CAS) 1333-86-4	1,5	Non classé
FURFURYL ALCOHOL	Furan, 2-hydroxymethyl- / 2-Furancarbinol / 2-Furanmethanol / Furfural alcohol / Furyl alcohol / 2-Furylcarbinol / 2-Furylmethanol / 2-Hydroxymethylfuran / Methanol, (2-furyl)- / NCI-C56224 / Furan carbinol / Furfural / 2-Furfuryl alcohol / Furan-2-ylmethanol / Furan-2-ylmethanol / Furyl-2-methanol / Fur-2-ylmethanol	(n° CAS) 98-00-0	1,2	Flam. Liq. 4, H227 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Acute Tox. 3 (Inhalation:vapour), H331 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373

EPOXY DURCISSEUR À BASSE TEMPÉRATURE NOIR

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS-CA)
Glycidoxypropyltriméthoxysilane	[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane / Silane, [3-(2,3-epoxypropoxy)propyl]triméthoxy- / Silane, 3-(2,3-epoxypropoxy)propyltriméthoxy- / Silane, triméthoxy[3-(oxiranylméthoxy)propyl]- / 3-(Triméthoxysilyl)propyl glycidyl ether / Oxirane, 2-[[3-(triméthoxysilyl)propoxy]méthyl]- / (3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl)triméthoxysilane / .gamma.-Glycidoxypropyl triméthoxysilane / (3-Glycidoxypropyl)triméthoxysilane / Triméthoxy[3-(oxiranylméthoxy)propyl]silane / 2,3-Epoxypropoxypropyltriméthoxysilane / 3-Glycidoxypropyltriméthoxysilane	(n° CAS) 2530-83-8	0,3	Non classé

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
- Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/lésions après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer des maux de tête et des vertiges.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation modérée. Le contact répété ou prolongé peut provoquer une sensibilisation de la peau (dermite, rougeur, ...). Peut provoquer une allergie cutanée.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut provoquer une irritation sévère.
- Symptômes/lésions après ingestion : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

- Moyens d'extinction appropriés : Produit chimique sec. Mousse. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Poudre sèche.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables. Liquide et vapeurs très inflammables.
- Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Évacuer la zone. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Utilisez un agent extincteur adapté à un feu environnant. Refroidir les contenants exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Porter un équipement de protection individuel.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeur et spray mist. Écarter toute source éventuelle d'ignition. Évacuer la zone. Ground and bond container and receiving equipment. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Aérer la zone. Porter un équipement de protection individuel.

EPOXY DURCISSEUR À BASSE TEMPÉRATURE NOIR

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Pour la rétention : Absorb with liquid-binding material (e.g. sand, diatomaceous earth, acid- or universal binding agents). Recueillir le produit répandu. Éliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur.
- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Prendre toutes les mesures techniques nécessaires pour éviter ou minimiser le dégagement du produit sur le lieu de travail. Limiter les quantités de produit au minimum nécessaire à la manipulation et limiter le nombre de travailleurs exposés. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Les sols, murs et autres surfaces de la zone de danger doivent être nettoyés régulièrement. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Dangers supplémentaires lors du traitement : Éviter de respirer les poussières, brouillards et pulvérisations. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Ground and bond container and receiving equipment. Manipuler avec précaution.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.
- Produits incompatibles : Agent oxydant. Bases fortes. Acides forts.
- Matières incompatibles : dérivés chlorés.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Glycidoxypropyltriméthoxysilane (2530-83-8)		
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	5 ppm GLYCIDOXYPROPYL TRIMETHOXYSILANE
USA - ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	10 ppm GLYCIDOXYPROPYL TRIMETHOXYSILANE
CARBON BLACK PIGMENT (1333-86-4)		
USA - ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	3 mg/m ³ (inhalable particulate matter)
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	3,5 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	3,5 mg/m ³
Alberta	OEL TWA (mg/m ³)	3,5 mg/m ³
Colombie-Britannique	OEL TWA (mg/m ³)	3 mg/m ³ (inhalable)
Manitoba	OEL TWA (mg/m ³)	3 mg/m ³ (inhalable particulate matter)
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (mg/m ³)	3,5 mg/m ³
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA (mg/m ³)	3 mg/m ³ (inhalable particulate matter)
Nouvelle-Écosse	OEL TWA (mg/m ³)	3 mg/m ³ (inhalable particulate matter)
Nunavut	OEL STEL (mg/m ³)	7 mg/m ³
Nunavut	OEL TWA (mg/m ³)	3,5 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	OEL STEL (mg/m ³)	7 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA (mg/m ³)	3,5 mg/m ³

EPOXY DURCISSEUR À BASSE TEMPÉRATURE NOIR

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

CARBON BLACK PIGMENT (1333-86-4)		
Ontario	OEL TWA (mg/m ³)	3 mg/m ³ (inhalable)
Île-du-Prince-Édouard	OEL TWA (mg/m ³)	3 mg/m ³ (inhalable particulate matter)
Québec	VEMP (mg/m ³)	3,5 mg/m ³
Saskatchewan	OEL STEL (mg/m ³)	7 mg/m ³
Saskatchewan	OEL TWA (mg/m ³)	3,5 mg/m ³
Yukon	OEL STEL (mg/m ³)	7 mg/m ³
Yukon	OEL TWA (mg/m ³)	3,5 mg/m ³
FILLER ADDITIVE (37244-96-5)		
USA - ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ INHALABLE DUST
USA - ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	3 mg/m ³ RESPIRABLE DUST
USA - ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	0 ppm
Ontario	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ (total dust)
WOLLASTONITE PRODUCT (13983-17-0)		
USA - ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	1 mg/m ³ (inhalable particulate matter, particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica)
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	15 mg/m ³ WOLLASTONITE; RESPIRABLE FRACTION
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	10 mg/m ³ (containing no Asbestos and <1% Crystalline silica-total dust) 5 mg/m ³ (containing no Asbestos and <1% Crystalline silica-respirable dust)
Manitoba	OEL TWA (mg/m ³)	1 mg/m ³ (inhalable particulate matter, particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica)
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA (mg/m ³)	1 mg/m ³ (inhalable particulate matter, particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica)
Nouvelle-Écosse	OEL TWA (mg/m ³)	1 mg/m ³ (inhalable particulate matter, particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica)
Île-du-Prince-Édouard	OEL TWA (mg/m ³)	1 mg/m ³ (particulate matter containing no Asbestos and <1% Crystalline silica-inhalable particulate matter)
Québec	VEMP (mg/m ³)	10 mg/m ³ (containing no Asbestos and <1% Crystalline silica-total dust)
FURFURYL ALCOHOL (98-00-0)		
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	10 ppm
USA - ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	15 ppm
USA - ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT & eye irr
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	200 mg/m ³
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	50 ppm
Canada (Québec)	VECD (mg/m ³)	60 mg/m ³
Canada (Québec)	VECD (ppm)	15 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	40 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	10 ppm
Alberta	OEL STEL (mg/m ³)	60 mg/m ³
Alberta	OEL STEL (ppm)	15 ppm
Alberta	OEL TWA (mg/m ³)	40 mg/m ³
Alberta	OEL TWA (ppm)	10 ppm
Colombie-Britannique	OEL STEL (ppm)	10 ppm
Colombie-Britannique	OEL TWA (ppm)	5 ppm
Manitoba	OEL STEL (ppm)	15 ppm
Manitoba	OEL TWA (ppm)	10 ppm
Nouveau-Brunswick	OEL STEL (mg/m ³)	60 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	OEL STEL (ppm)	15 ppm
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (mg/m ³)	40 mg/m ³

EPOXY DURCISSEUR À BASSE TEMPÉRATURE NOIR

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

FURFURYL ALCOHOL (98-00-0)		
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (ppm)	10 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL STEL (ppm)	15 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA (ppm)	10 ppm
Nouvelle-Écosse	OEL STEL (ppm)	15 ppm
Nouvelle-Écosse	OEL TWA (ppm)	10 ppm
Nunavut	OEL STEL (ppm)	15 ppm
Nunavut	OEL TWA (ppm)	10 ppm
Territoires du Nord-Ouest	OEL STEL (ppm)	15 ppm
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA (ppm)	10 ppm
Ontario	OEL STEL (ppm)	15 ppm
Ontario	OEL TWA (ppm)	10 ppm
Île-du-Prince-Édouard	OEL STEL (ppm)	15 ppm
Île-du-Prince-Édouard	OEL TWA (ppm)	10 ppm
Québec	VECD (mg/m ³)	60 mg/m ³
Québec	VECD (ppm)	15 ppm
Québec	VEMP (mg/m ³)	40 mg/m ³
Québec	VEMP (ppm)	10 ppm
Saskatchewan	OEL STEL (ppm)	15 ppm
Saskatchewan	OEL TWA (ppm)	10 ppm
Yukon	OEL STEL (mg/m ³)	40 mg/m ³
Yukon	OEL STEL (ppm)	10 ppm
Yukon	OEL TWA (mg/m ³)	20 mg/m ³
Yukon	OEL TWA (ppm)	5 ppm
M.E.K. (78-93-3)		
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	200 ppm
USA - ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	300 ppm
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	590 mg/m ³
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	200 ppm
Canada (Québec)	VECD (mg/m ³)	300 mg/m ³
Canada (Québec)	VECD (ppm)	100 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	150 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	50 ppm
Alberta	OEL STEL (mg/m ³)	885 mg/m ³
Alberta	OEL STEL (ppm)	300 ppm
Alberta	OEL TWA (mg/m ³)	590 mg/m ³
Alberta	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Colombie-Britannique	OEL STEL (ppm)	100 ppm
Colombie-Britannique	OEL TWA (ppm)	50 ppm
Manitoba	OEL STEL (ppm)	300 ppm
Manitoba	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Nouveau-Brunswick	OEL STEL (mg/m ³)	885 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	OEL STEL (ppm)	300 ppm
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (mg/m ³)	590 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL STEL (ppm)	300 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Nouvelle-Écosse	OEL STEL (ppm)	300 ppm
Nouvelle-Écosse	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Nunavut	OEL STEL (ppm)	300 ppm
Nunavut	OEL TWA (ppm)	200 ppm

EPOXY DURCISSEUR À BASSE TEMPÉRATURE NOIR

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

M.E.K. (78-93-3)		
Territoires du Nord-Ouest	OEL STEL (ppm)	300 ppm
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Ontario	OEL STEL (ppm)	300 ppm
Ontario	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Île-du-Prince-Édouard	OEL STEL (ppm)	300 ppm
Île-du-Prince-Édouard	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Québec	VECD (mg/m ³)	300 mg/m ³
Québec	VECD (ppm)	100 ppm
Québec	VEMP (mg/m ³)	150 mg/m ³
Québec	VEMP (ppm)	50 ppm
Saskatchewan	OEL STEL (ppm)	300 ppm
Saskatchewan	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Yukon	OEL STEL (mg/m ³)	740 mg/m ³
Yukon	OEL STEL (ppm)	250 ppm
Yukon	OEL TWA (mg/m ³)	590 mg/m ³
Yukon	OEL TWA (ppm)	200 ppm

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle : Masque à gaz. Gants. Protective clothing. Lunettes de sécurité.



Protection des mains : Gants de protection.
Protection oculaire : Lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires : Porter un équipement de protection respiratoire.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Apparence : Liquide.
Couleur : Noire
Odeur : sharp
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : 7
pH solution : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible
Point de fusion : Non applicable
Point de congélation : -40 °C
Point d'ébullition : 79 - 218 °C
Point d'éclair : -6 °C TAG CLOSED CUP
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable
Pression de la vapeur : 77,5 mm Hg
Pression de vapeur à 50 °C : Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible
Densité relative : 1,629
Densité relative de saturation mélange vapeur/air : Aucune donnée disponible

EPOXY DURCISSEUR À BASSE TEMPÉRATURE NOIR

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Masse volumique	: Aucune donnée disponible
Densité relative de gaz	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Eau: 1 %
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: 1,4 vol % 16,3 vol %

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 124 g/l
---------------	-----------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	: Liquide et vapeurs très inflammables.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
Matières incompatibles	: Acides. alcaline products. dérivés chlorés. Agent oxydant.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

SECTION 11: Données toxicologiques

Voies d'exposition possibles	: Cutané. Ingestion. Inhalation.
------------------------------	----------------------------------

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé

Glycidoxypropyltriméthoxysilane (2530-83-8)

CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 5,3 mg/l/4h
--	---------------

CARBON BLACK PIGMENT (1333-86-4)

DL50 orale rat	> 15400 mg/kg
----------------	---------------

Alkyl (C12-14) glycidyl ether (68609-97-2)

DL50 orale rat	17100 mg/kg
----------------	-------------

FURFURYL ALCOHOL (98-00-0)

DL50 orale rat	110 mg/kg
DL50 cutanée lapin	657 mg/kg
CL50 inhalation rat (ppm)	233 ppm/4h

M.E.K. (78-93-3)

DL50 orale rat	2483 mg/kg
DL50 cutanée lapin	5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (ppm)	11700 ppm/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 7
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: 7
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer (Cutané, Inhalation, oral).
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé

EPOXY DURCISSEUR À BASSE TEMPÉRATURE NOIR

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins, foie, poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Cutané, Inhalation, oral).

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

CARBON BLACK PIGMENT (1333-86-4)	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l Brachydanio rerio
CE50 Daphnie 1	> 5600 mg/l
ErC50 (algues)	> 10000 mg/l Scenedesmus subspicatus

FURFURYL ALCOHOL (98-00-0)	
CL50 poisson 1	32 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])

M.E.K. (78-93-3)	
CL50 poisson 1	3130 - 3320 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CE50 Daphnie 1	> 520 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 Daphnie 2	5091 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

M.E.K. (78-93-3)	
Log Pow	0,3

12.4. Mobilité dans le sol

M.E.K. (78-93-3)	
Log Pow	0,3

12.5. Autres effets néfastes

GWPmix comment : Pas d'effet connu avec ce produit.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Législation régionale (déchets) : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.
Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TDG

TMD	
UN-No. (TDG)	: UN1263
Groupe d'emballage	: II - Medium Danger
TMD Classe Primaire de Danger	: 3 - Classe 3 - Liquides inflammables
Description document de transport	: UN1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) contenant au plus 20 pour cent (masse) de nitrocellulose, si la teneur en azote de la nitrocellulose ne dépasse pas 12,6 pour cent (masse)), 3, II
Désignation officielle pour le transport (TMD)	: MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) contenant au plus 20 pour cent (masse) de nitrocellulose, si la teneur en azote de la nitrocellulose ne dépasse pas 12,6 pour cent (masse)

EPOXY DURCISSEUR À BASSE TEMPÉRATURE NOIR

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Étiquettes de danger (TMD) : 3 - Liquides inflammables



TMD Dispositions particulières : 59 - Il est interdit de transporter les matières figurant nommément à l'annexe 1 sous cette appellation réglementaire. Les matières transportées sous cette appellation réglementaire peuvent contenir au plus 20 pour cent de nitrocellulose si la nitrocellulose renferme au plus 12,6 pour cent d'azote (masse sèche)
142 - Lorsque ces marchandises dangereuses sont présentées au transport dans le même contenant, les appellations réglementaires ci-après peuvent être utilisées pour satisfaire aux exigences de la partie 3 (Documentation) et de la partie 4 (Indications de danger — marchandises dangereuses) : a) dans le cas de contenants renfermant à la fois des peintures et des matières apparentées aux peintures, l'appellation « MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES »; b) dans le cas de contenants renfermant à la fois des peintures corrosives et inflammables, l'appellation « MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, CORROSIVES ET INFLAMMABLES »; c) dans le cas de contenants renfermant à la fois des peintures, inflammables et corrosives ainsi que des matières apparentées aux peintures, inflammables et corrosives, l'appellation « MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, INFLAMMABLES ET CORROSIVES »; d) dans le cas de contenants renfermant à la fois des encres d'imprimerie et des matières apparentées aux encres d'imprimerie, l'appellation « Matières apparentées aux encres d'imprimerie ». DORS/2014-306

Quantité limite d'explosifs et indice de quantité limitée : 5 L

Quantités exemptées (TDG) : E2

Indice pour les véhicules routiers de passagers et les véhicules ferroviaires de passagers : 5 L

14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

DOT

DOT NA no. : UN1263

N° ONU (DOT) : 1263

Groupe d'emballage (DOT) : II - Medium Danger

Description document de transport : UN1263 Paint (including paint, lacquer, enamel, stain, shellac solutions, varnish, polish, liquid filler, and liquid lacquer base), 3, II

Désignation officielle pour le transport (DOT) : Paint
including paint, lacquer, enamel, stain, shellac solutions, varnish, polish, liquid filler, and liquid lacquer base

Sélection du champ "Contient déclaration" :

Classe (DOT) : 3 - Class 3 - Flammable and combustible liquid 49 CFR 173.120

Division (DOT) : 3

Étiquettes de danger (DOT) : 3 - Flammable liquid



Dangereux pour l'environnement : Oui

EPOXY DURCISSEUR À BASSE TEMPÉRATURE NOIR

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

DOT Special Provisions (49 CFR 172.102)	: 149 - When transported as a limited quantity or a consumer commodity, the maximum net capacity specified in 173.150(b)(2) of this subchapter for inner packagings may be increased to 5 L (1.3 gallons) B52 - Notwithstanding the provisions of 173.24b of this subchapter, non-reclosing pressure relief devices are authorized on DOT 57 portable tanks IB2 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized T4 - 2.65 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3) TP1 - The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: Degree of filling = $97 / (1 + a (tr - tf))$ Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, and tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling TP8 - A portable tank having a minimum test pressure of 1.5 bar (150 kPa) may be used when the flash point of the hazardous material transported is greater than 0 C (32 F) TP28 - A portable tank having a minimum test pressure of 2.65 bar (265 kPa) may be used provided the calculated test pressure is 2.65 bar or less based on the MAWP of the hazardous material, as defined in 178.275 of this subchapter, where the test pressure is 1.5 times the MAWP
DOT Packaging Exceptions (49 CFR 173.xxx)	: 150
DOT Packaging Non Bulk (49 CFR 173.xxx)	: 173
DOT Packaging Bulk (49 CFR 173.xxx)	: 242
DOT Quantity Limitations Passenger aircraft/rail (49 CFR 173.27)	: 5 L
DOT Quantity Limitations Cargo aircraft only (49 CFR 175.75)	: 60 L
DOT Emplacement d'arrimage	: B - (i) The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel carrying a number of passengers limited to not more than the larger of 25 passengers, or one passenger per each 3 m of overall vessel length; and (ii) "On deck only" on passenger vessels in which the number of passengers specified in paragraph (k)(2)(i) of this section is exceeded
Emergency Response Guide (ERG) Number	: 128
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

N° ONU (IMDG)	: 1263
Désignation officielle pour le transport (IMDG)	: PEINTURES
Classe (IMDG)	: 3 - Liquides inflammables
Groupe d'emballage (IMDG)	: II - matières moyennement dangereuses

IATA

N° UN (IATA)	: 1263
Désignation exacte d'expédition/Description (IATA)	: Paint
Classe (IATA)	: 3 - Flammable Liquids
Groupe d'emballage (IATA)	: II - Danger moyen

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Glycidoxypropyltriméthoxysilane (2530-83-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

CARBON BLACK PIGMENT (1333-86-4)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

FILLER ADDITIVE (37244-96-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Alkyl (C12-14) glycidyl ether (68609-97-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

EPOXY DURCISSEUR À BASSE TEMPÉRATURE NOIR

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

DIGLYCIDYL ETHER OF BISPHENOL F (28064-14-4)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

FURFURYL ALCOHOL (98-00-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

M.E.K. (78-93-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

Glycidoxypropyltriméthoxysilane (2530-83-8)

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Listé dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Listé sur le CICR (Turkish Inventory and Control of Chemicals)

CARBON BLACK PIGMENT (1333-86-4)

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Listé dans l'ELINCS (European List of Notified Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Listé dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Listé on INSQ (Mexican national Inventory of Chemical Substances)
Listé sur le CICR (Turkish Inventory and Control of Chemicals)

FILLER ADDITIVE (37244-96-5)

Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listed on INSQ (Mexican national Inventory of Chemical Substances)

WOLLASTONITE PRODUCT (13983-17-0)

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Listé dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listed on INSQ (Mexican national Inventory of Chemical Substances)
Listé sur le CICR (Turkish Inventory and Control of Chemicals)

Alkyl (C12-14) glycidyl ether (68609-97-2)

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Listé dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Listé sur le CICR (Turkish Inventory and Control of Chemicals)

DIGLYCIDYL ETHER OF BISPHENOL F (28064-14-4)

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Listé dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

EPOXY DURCISSEUR À BASSE TEMPÉRATURE NOIR

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

FURFURYL ALCOHOL (98-00-0)

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Listé dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
Listed on INSQ (Mexican national Inventory of Chemical Substances)
Listé sur le CICR (Turkish Inventory and Control of Chemicals)

M.E.K. (78-93-3)

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Listé dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
Loi japonaise sur les substances toxiques et nocives
Listed on INSQ (Mexican national Inventory of Chemical Substances)
Listé sur le CICR (Turkish Inventory and Control of Chemicals)

SECTION 16: Autres informations

Modification FDS Majeure/Mineure : Aucun(e)
Date d'émission : 25/07/2016
Date de révision : 08/12/2016
Remplace la fiche : 25/07/2016

Textes complet des phrases H:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H227	Liquide combustible
H301	Toxique en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H331	Toxique par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

FDS Canada (GHS)

To the best of our knowledge, the information contained herein is accurate, obtained from sources believed by Cloverdale Paint Inc. to be accurate. No warranty concerning the accuracy of these sources is made and Cloverdale Paint Inc. will not be held liable for claims relating to use of this information or recommendations.